



Rapport d'activités

Pôle Protection de l'enfance Service « Ti ar bed »



2023

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



Table des matières

1.	Présentation	3
1.1.	Présentation de l'Asfad	3
1.2.	Présentation du pôle et de l'établissement	4
1.2.1	Le pôle protection de l'enfance.....	4
1.2.2	L'établissement Ti ar bed	4
2.	Chiffres clés 2023	5
2.1.	Faits marquants	5
2.2.	Chiffres clefs	6
3.	Missions et public accueilli	7
3.1.	Les admissions	9
3.2.	Les accompagnements de 2023	9
3.3.	Les sorties en 2023	12
4.	Partenariats et réseaux	14
4.1.	La plateforme MNA	14
4.2.	La mission MNA	14
4.3.	La mission locale We Ker	15
4.4.	Les partenaires du logement	15
5.	Les réflexions en cours, pistes de travail, d'amélioration en 2024	15
5.1.	Mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation externe.....	15
5.2.	Renforcer l'autonomie des personnes accueillies.....	15
5.3.	Anticiper et renforcer l'accès au logement	16

1. PRESENTATION

1.1. Présentation de l'Asfad

❖ Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés 2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12/23
- 53 CDDI chantier d'insertion au 31/12/23
- Budget 2023 : 12 556 704€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

❖ Raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.2. Présentation du pôle et de l'établissement

1.2.1 Le pôle protection de l'enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (*Maison du lien* en breton), ouvert en 1993 qui peut accueillir 21 ménages avec enfant(s) ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA), Ti Ar Bed (*Maison du monde* en breton) ouvert en 2018 qui peut accueillir, aujourd'hui, 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, avec une antenne créée en 2017 à Vitré.

Les données clés du pôle protection de l'enfance pour 2023 :

- 41 salarié-e-s en CDI
- 2 salarié-e-s CDD de plus de 1 mois
- 1 stagiaire accueilli-e
- Budget 2023 : 2 638 000 €
- Financeurs : Conseil Départemental, Agence régionale de santé, services de l'État, FAS,...
- Administrateur-riche-s du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot, Marc Rouzeau et Evelyne Lussot
- Membres du conseil de pôle :
 - o Jacques Ferlicot et Evelyne Lussot : administrateur-riche-s délégué-e-s du pôle
 - o Magali Larno, Amélie Gasc et Sarah Placé : responsables de service
 - o Morgane Sauvée, Yolande Alix, Arnaud Sacré, Manon Joly : salarié-e-s
 - o Sandra Thomas : directrice du pôle

1.2.2 L'établissement Ti ar bed

Ti ar bed, « *Maison du Monde* » en breton, est un établissement financé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce dernier reconnaît la minorité des jeunes arrivés sur le territoire français, qui sont confiés à l'ASE à ce titre puis orientés vers des services dédiés aux mineurs non-accompagnés.

Il a vocation à accueillir des jeunes « Mineurs non accompagné.é.s » autonomes et semi-autonomes, dans des appartements en colocation en diffus à Rennes (38 places) et dans une moindre proportion en studios en résidence collective (7 places, installées au sein de la résidence de l'Asfad au même étage que les bureaux de l'équipe de Ti ar bed).

Le service propose un accompagnement social global et personnalisé à chaque jeune. Il propose également un hébergement, avec pour finalité leur autonomie et leur accès au logement. Il vise à garantir la sécurité psychique et physique des jeunes accueillis.

A l'ouverture, le 1^{er} octobre 2018, l'établissement comptait 30 places. En 2020, l'agrément a été porté à 39 places avec la création de 3 places dédiées aux filles et 6 places dédiées aux garçons. Enfin, en mai 2023, une nouvelle extension de 6 places, dont 2 places filles, porte la **capacité totale à 45 places**.

L'équipe pluridisciplinaire a également été étoffée et compte 10 personnes depuis le 1^{er} mai 2023 :

- Quatre référent.e.s social.e.s (éducatrices spécialisées, assistante sociale) (3,80 ETP) ;
- Une TISF (1 ETP) ;
- Une psychologue (0.20 ETP) ;
- Une secrétaire (0.50 ETP) ;
- Une responsable de service (1 ETP) ;
- Un agent de la maintenance (0.20 ETP).

2. CHIFFRES CLES 2023

2.1. Faits marquants

❖ L'écriture du projet d'établissement 2023- 2028

De manière concertée avec les deux autres structures du pôle, Ti ar bed a élaboré son nouveau projet d'établissement tout au long de l'année 2023. L'équipe s'est réuni trois fois afin de le réécrire. Le projet est en cours de finalisation et la version définitive paraîtra début 2024.

❖ L'évaluation externe en janvier 2023.

En janvier 2023, Ti ar bed a connu sa première évaluation externe avec la nouvelle trame de la Haute Autorité de Santé. Cette évaluation s'est déroulée sur une journée complète et a mobilisé toute l'équipe (travailleurs sociaux, TISF, secrétaire, RDS et siège de l'association). Le rapport a permis de dégager des axes de travail repris dans le projet d'établissement.

❖ Un séjour d'été

Pour la première fois depuis la création du service, l'équipe a proposé aux jeunes de participer à un séjour sur plusieurs jours. Ce groupe composé de 11 jeunes et des professionnelles s'est dirigé vers le Golf du Morbihan pour profiter de la plage, de la mer et des activités ludiques du littoral. Pour ce faire, 4 bungalows ont été réservés pendant 4 jours.

2.2. Chiffres clefs

	2021 (39 places)	2022 (39 places)	2023 (45 places à compter du 1 ^{er} mai)
Nombre de personnes accueillies	54	55	60
Nombre de journées réalisées	14 124	13 815	14 705
Nombre d'ETP dans le service	4.75 ETP	5.15 ETP	6.50 ETP
Nombre de bénévoles (aide aux devoirs)	1 bénévole	7 bénévoles	6 bénévoles
Typologie du public	91 % hommes 9% femmes	91 % hommes 9% femmes	89% hommes 11% femmes
Tranche d'âge Au 31/12/2023	Moins de 18 ans: 1% 18 ans : 16 % 19 ans : 25 % 20 ans : 30 % 21 ans : 28 %	Moins de 18 ans : 10% 18 ans : 22.5 % 19 ans : 30 % 20 ans : 32.5 % 21 ans : 5 %	Moins de 18 ans : 25% 18 ans : 27.5% 19 ans : 22.5% 20 ans : 25%
Admission de mineur.e.s	2 mineurs soit 14% des nouveaux arrivants 15 ans 0 16 ans 0 17 ans 2	7 mineur.e.s, soit 35% des nouveaux arrivants 15 ans 1 16 ans 0 17 ans 6	13 mineur.e.s, soit la moitié des nouveaux arrivants 15 ans 0 16 ans 2 17 ans 11
Âge moyen à l'admission	18 ans et 9 mois	18 ans et 3 mois	17 ans et 4 mois
Moyenne âge Au 31 décembre	19 ans et 6 mois	19 ans et 5 mois	19 ans
Moyenne durée de prise en charge (pour les jeunes sorti.e.s)	890 jours Soit 2 ans et 5 mois	885 jours Soit 2 ans et 5 mois	593 jours Soit 1 an et 8 mois
Taux d'occupation	99.22 %	97.18 %	95.03%
<i>Nombre de sorties</i>	19	18	20
<i>Nombre d'entrées</i>	14	20	23
Nombre de déménagement	Donnée non comptabilisée	Donnée non comptabilisée	68
Nombre de déménagements en interne	Donnée non comptabilisée	Donnée non comptabilisée	→ 10 suite aux difficultés dans les colocations → 5 déménagement de logement de proximité vers le diffus → 4 jeunes rapatrié.e.s en urgence en proximité → 2 jeunes en passage RHJ conventionné
Nombre de déménagement en externe (entrée ou sortie)	Donnée non comptabilisée	Donnée non comptabilisée	20 déménagements internes 23 emménagements

3. MISSIONS ET PUBLIC ACCUEILLI

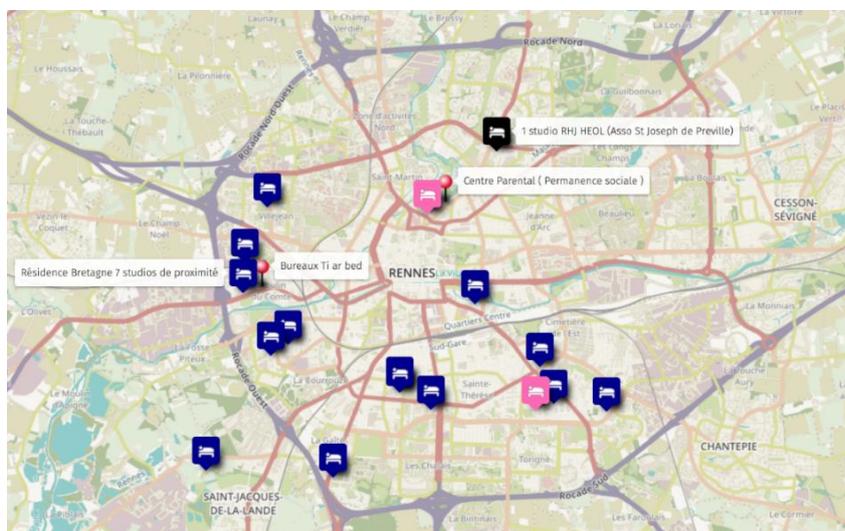
L'agrément de Ti ar bed vise des jeunes autonomes et semi-autonomes, c'est-à-dire bénéficiant de droits, inscrits dans un parcours scolaire ou professionnel et capables d'être indépendants. Par ailleurs, la nature des logements proposés (majoritairement des colocations dans des appartements en diffus dans la ville) implique d'héberger des jeunes capables d'être autonomes dans la vie quotidienne et dans leurs déplacements.

En grande majorité, les nouveaux arrivants proviennent d'autres structures (type foyer, c'est à dire des établissement proposant un hébergement collectif dans un même lieu avec un accompagnement rapproché). L'arrivée à Ti Ar Bed représente donc une étape importante dans leur prise en charge ASE. Les règles de vie changent ainsi que le mode d'accompagnement. Cette transition peut être source d'inquiétude et nécessite une vigilance particulière lors de l'accueil. Au contraire de certains modes d'accueil précédents, les hébergements sont éloignés des bureaux de l'équipe éducative.

Nous offrons trois types d'hébergements :

- 7 studios de proximité pour les mineur.e.s ou les jeunes vulnérables ;
- 14 appartements à Rennes Métropole pour des colocations de 2 à 3 personnes ;
- 1 studio en RHJ conventionné.

Localisation des appartements sur le bassin Rennais



L'autonomie ne peut être seulement réfléchi et se résumer à un âge. Doivent être pris en compte la maturité affective et psychologique, l'accès à la langue française, la capacité à prendre des décisions par soi-même, la capacité à gérer son quotidien et à se protéger.

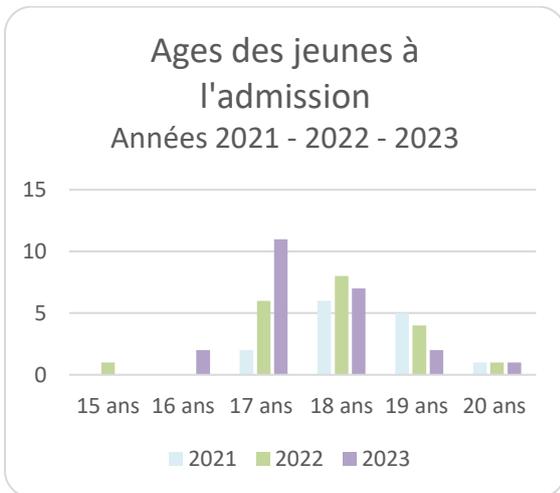
Critères d'autonomie

- **Être acteur de son projet et en demande d'un accompagnement social** : savoir formuler des demandes, savoir alerter en cas de besoin, rendre compte régulièrement et savoir respecter le cadre du service
- **Être en capacité de se protéger** : soi-même et des autres
- Avoir une **insertion professionnelle stabilisée**: lycée professionnel, CFA ... (*Les formations de type prépa FLE, UPE2A ne sont pas dites « stabilisée »*)
- Avoir entamé **les 1eres démarches statutaires** : RDV SAMNA initial, dépôt initial de la demande d'asile
- Être autonome dans **la vie quotidienne** : réaliser ses courses, ses repas, entretenir son espace de vie, maîtriser le savoir-habiter, assurer son hygiène corporelle et vestimentaire
- **Être mobile** : repérage dans le temps et dans l'espace, capacité à se déplacer seul sur le territoire rennais ...
 - Avoir engagé **les démarches financières** : ouverture d'un compte bancaire possible
 - Se mobiliser dans **son parcours de soin** : suivi régulier si besoins spécifiques repérés

Aussi, lors des orientations et des discussions avec le Conseil départemental, nous sommes vigilants au respect des critères d'admission du service, afin de garantir un accompagnement adapté et de qualité à tous les jeunes accueillis, dans une perspective d'intégration finale.

3.1. Les admissions

24 admissions en 2023



L'âge moyen d'admission est désormais de 17 ans et 4 mois contre 18 ans et 3 mois en 2022.

En une année, l'âge moyen d'admission a chuté d'un an avec l'accueil de 13 mineurs sur cette seule année contre 7 en 2022.

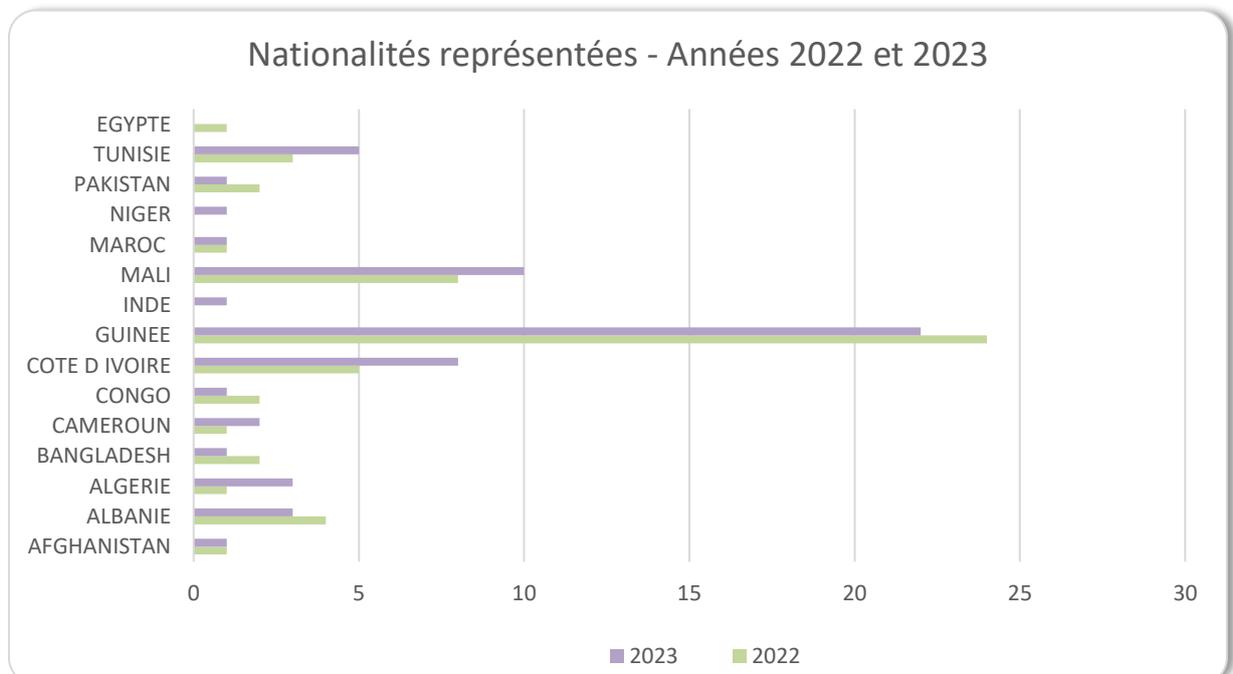
De fait, l'âge moyen des jeunes accueillis passe sous la barre de la majorité.

Au 31 décembre 2023, le service compte 25% de mineurs contre 1% en 2021 et 10% en 2022.

3.2. Les accompagnements de 2023

✓ Les nationalités

Les nationalités les plus représentées restent stables, avec en tête la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire.



✓ L'insertion scolaire et/ou professionnelle

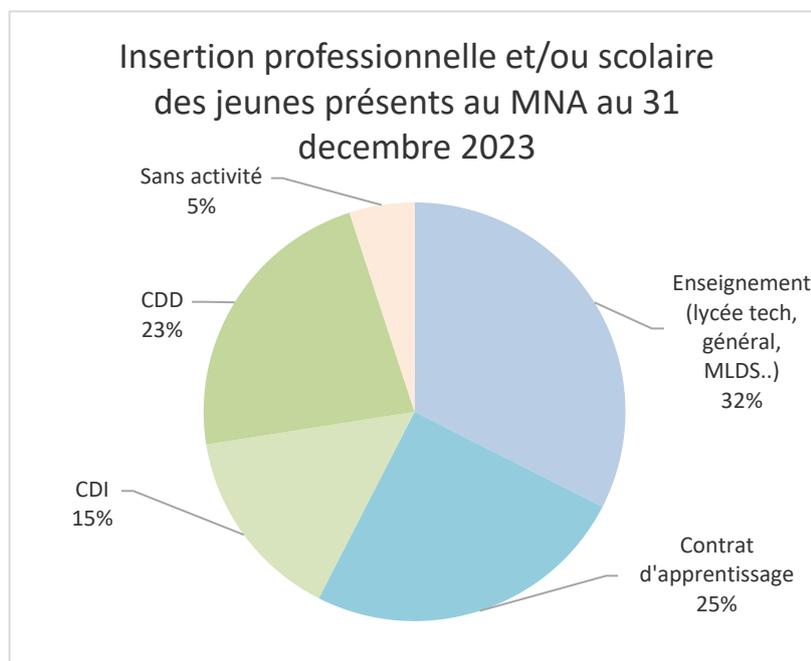
Nous orientons les jeunes soit vers la mission locale pour les jeunes les plus autonomes (23 jeunes en 2023), soit vers la chargée d'insertion professionnelle (CIP) de l'Asfad pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement de plus grande proximité. La CIP travaille la question de l'orientation afin d'accompagner chacun pour son insertion professionnelle en tenant compte des spécificités de chacun (chantier d'insertion, entreprise adaptée, projet participatif, orientation vers une formation adaptée, lien avec les entreprises du secteur ...)

En 2023, la chargée d'insertion Professionnelle de l'ASFAD à réalisé :

Nouveaux accompagnements individuels	10
Suite d'accompagnement 2022	6
Suite d'accompagnement 2021	2
Total	18

Les fins d'accompagnements CIP ont été majoritairement positifs :

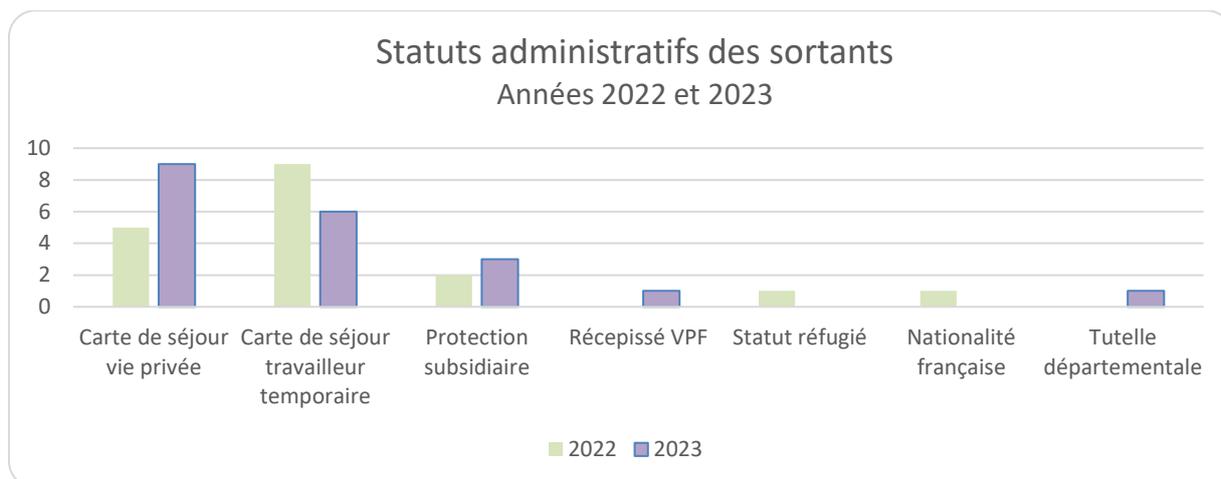
Contrat durée indéterminée	2
Formations qualifiantes	4
Contrat durée déterminée (+ 6mois)	1
Contrats d'intérim	3
Contrat en chantier d'insertion	2
Total	12



En matière d'insertion, l'année 2023 se caractérise de la manière suivante :

- Une légère baisse des jeunes sans insertion professionnelle ;
- Une stabilité de la proportion de CDI/ CDD et des contrats d'apprentissage ;
- Une part toujours très élevée de jeunes scolarisé.e.s en voie directe (hors apprentissage) (32%).

✓ Les statuts administratifs



En 2023, nous constatons :

- Une diminution constante des jeunes sous récipissé ;
- Une stabilisation sur la délivrance des cartes de séjour. La carte vie privée et familiale est toujours la plus représentée ;
- Une augmentation des jeunes mineur.e.s sous tutelle départementale passant de 3 à 8 ;
- Un jeune sous OQTF¹, avec une perspective de régularisation défavorable.

Chaque jeune de Ti ar bed a un référent SAMNA² qu'il rencontre en présence de son référent social (premier rendez-vous explicatif, préparation de rendez-vous OFPRA, questions juridiques, démarche de nationalités ...)

✓ Le logement

Le service a augmenté le nombre d'appartements en 2023 et diversifié ses modalités d'hébergement :

- Location de trois appartements supplémentaires (bailleur AIVS) dans les quartiers de la gare, du cimetière de l'est et St-Martin ;
- Hébergement d'un jeune en Résidence Habitat Jeune grâce au conventionnement avec ASJP (Association St Joseph de Préville).

L'année 2023 a été marquée par 68 déménagements, pour les raisons suivantes :

- L'évolution de l'autonomie des jeunes : les jeunes les moins autonomes, initialement accueillis en studio dits « de proximité », peuvent déménager en cours de prise en charge vers des colocations en diffus (5 jeunes concernés en 2023) ;
- Survenue de difficultés/dangers dans les appartements extérieurs : les jeunes sont alors déménagés en proximité (4 jeunes concernés en 2023) ;
- Des tensions ou des inimitiés dans les colocations peuvent conduire l'équipe à décider d'un déménagement, soit en guise de sanction, soit pour assurer une meilleure harmonie entre les jeunes (10 déménagements en 2023).

Le volume de déménagement a donc été conséquent en 2023, générant une charge de travail accrue, en termes d'organisation et de logistique, mais aussi d'accompagnement des jeunes et de soutien face à une nouvelle « rupture » dans leur environnement.

¹ OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

² Service juridique porté par Coallia et financé par le Département qui accompagne le jeune par des conseils juridiques dans ses démarches administratives d'accès aux droits.

✓ La santé

Lors de l'extension et à la suite du départ de l'infirmière, poste de psychologue à 0.20% a été créé, permettant la réalisation d'entretiens avec les jeunes (18 à l'admission, 3 jeunes ayant eu des entretiens ponctuels, 7 jeunes en suivi régulier, 3 visites à domicile...), permettant aussi la réalisation d'actions collectives (4 actions de groupe) et 33 entretiens d'éclairage clinique avec les professionnelles.

Pour 25 jeunes vu.e.s en entretien par la psychologue, les symptômes observés portent principalement sur les troubles du sommeil, les troubles de stress post-traumatique, l'isolement social, le stress, et aux troubles de l'humeur.

3.3. Les sorties en 2023

20 jeunes sont sortis des effectifs en 2023

Ti ar bed a réalisé 20 sorties sur 2023 avec un rajeunissement de la moyenne d'âge de sortie passant à 19 ans et 8 mois contre 20 ans et 8 mois en 2022.

Cette année se caractérise par une augmentation des sorties sèches (5 cette année) :

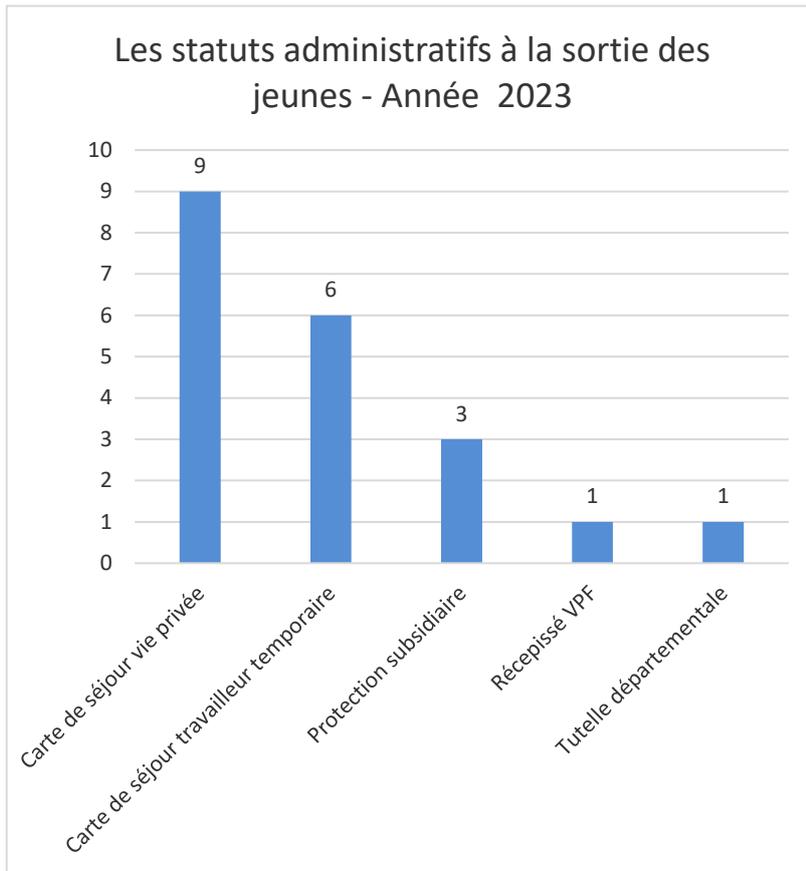
- Deux exclusions de l'établissement (manquements graves au règlement ne permettant pas la sécurité des professionnel.les et des jeunes),
- Trois non reconduction d'APJM3 (dont un jeune qui, présent depuis moins de 6 mois sur le service, ne souhaitait aucun accompagnement social et dont un second jeune accompagné depuis moins d'une année exclu pour des faits de délinquance).

Ces sorties dites sèches portent à 20 % les sorties sans solution. Nous pouvons formuler les hypothèses suivantes pour expliquer cette augmentation :

- Orientation de jeunes porteurs de troubles (addictions, psychologiques voire psychiatriques...) sans insertion professionnelle stabilisée ;
- Orientation de jeunes vulnérables ;
- Orientation suite à des difficultés de prise en charge dans d'autres foyers.

³ Accueil Provisoire Jeune Majeur

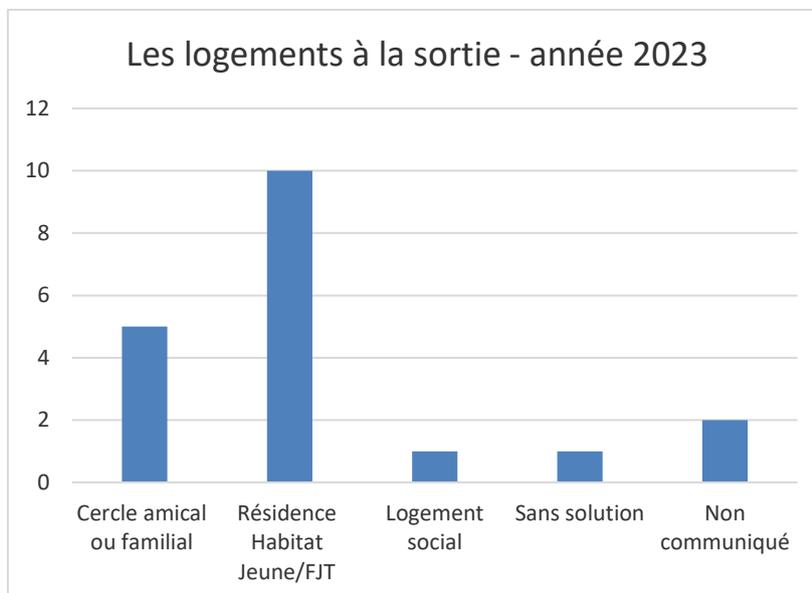
✓ **Les situations administratives à la sortie**



La majorité des sorties ont été sécurisées d'un point de vue administratif sur l'année 2023 comme l'an dernier.

Une jeune mineure qui était sous tutelle départementale a été orientée vers un autre dispositif de protection de l'enfance, à savoir un centre parental.

✓ **Le logement**

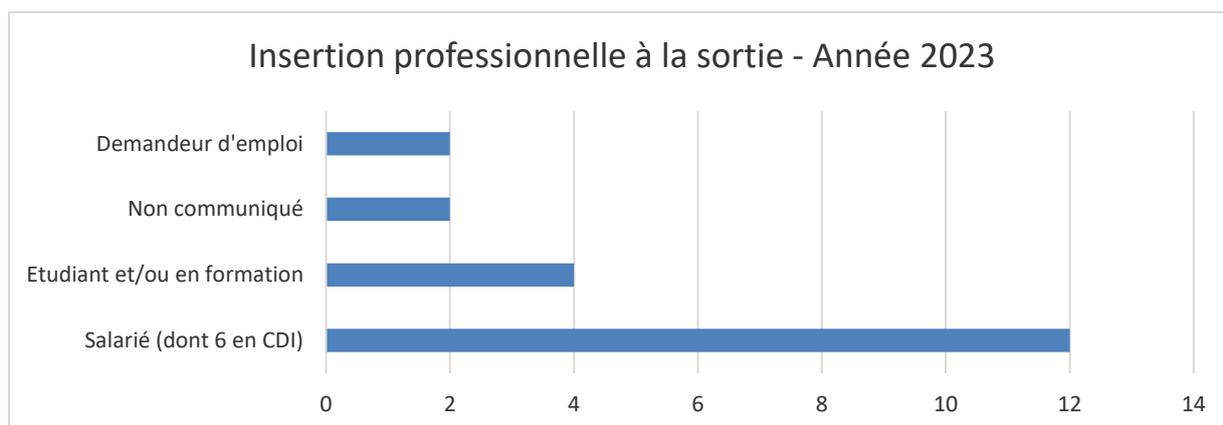


En matière de logement, l'année 2023 se caractérise de la manière suivante :

- Une majorité des sorties en Résidences Habitat Jeunes et une baisse des sorties vers le cercle familial ;
- Une seule sortie directe vers une attribution dans le parc social.

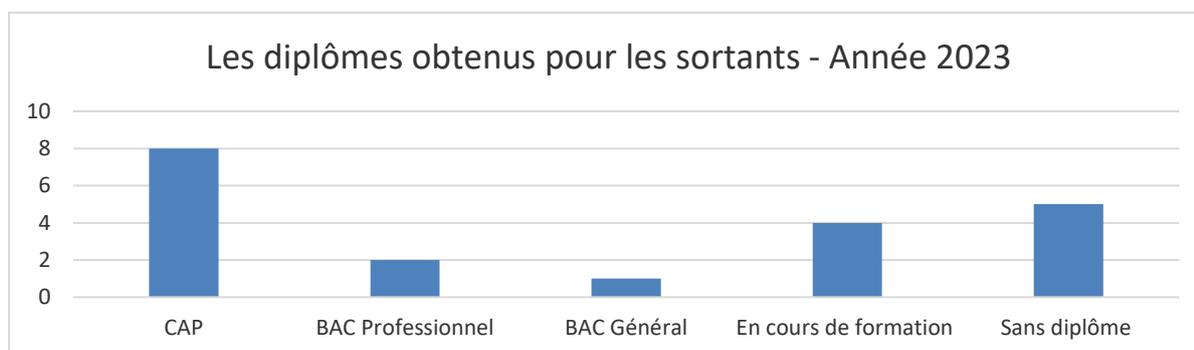
Sécuriser le logement à la sortie est un enjeu majeur pour le service, pour autant, il ne dépend pas uniquement de l'engagement du jeune. Les difficultés d'accès à un logement sur le bassin rennais sont un véritable frein dans le parcours des jeunes.

✓ La situation professionnelle



La majorité des sorties est sécurisée sur le plan de l'insertion professionnelle et des ressources financières. Les chiffres restent stables par rapport à l'année dernière.

✓ Les formations à la sortie



Une large majorité a obtenu un diplôme sécurisant la sortie sur le plan de l'insertion professionnelle. Concernant les jeunes sans diplôme, 4 / 5 ont fait l'objet d'une exclusion n'ayant pas permis de finaliser l'insertion et/ ou scolarité.

4. PARTENARIATS ET RESEAUX

4.1. La plateforme MNA

Créé en 2020 afin de faciliter les orientations de jeunes MNA sur les dispositifs ASE dédiés, la plateforme MNA est en charge de l'orientation des jeunes sur notre établissement. La plateforme est portée par la direction enfance famille du département d'Ille et Vilaine.

4.2. La mission MNA

La mission MNA est notre interlocuteur privilégié au niveau départemental pour les MNA et les jeunes majeurs de notre établissement. Nous avons un référent unique pour Ti ar bed qui facilite l'organisation et le lien pour le suivi des jeunes.

Nous travaillons de manière étroite avec la Mission MNA afin de répondre aux besoins des jeunes en adéquation avec nos moyens et notre périmètre d'action et cela malgré les fortes tensions qui pèsent sur le département pour l'accueil des MNA.

4.3. La mission locale We Ker

Les jeunes sont accompagné.e.s en fonction de leur projet et de leur autonomie par la mission locale de son territoire. Le lien peut être fait entre la CIP du service et le conseiller Mission Locale.

4.4. Les partenaires du logement

Les bailleurs sociaux, la Direction de l'Habitat social, les Amitiés sociales, sont des partenaires logements avec lesquels nous collaborons régulièrement tant pour des attributions de logement pour le service en lui-même que pour l'accès au logement autonomes des jeunes.

5. LES REFLEXIONS EN COURS, PISTES DE TRAVAIL, D'AMELIORATION EN 2024

5.1. Mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation externe

Au regard de l'évaluation externe réalisée en 2023, les axes de travail transversaux prioritaires du pôle portent sur l'amélioration de la démarche qualité et la structuration du pôle :

- Prévenir les risques de maltraitance et de violences ;
- Recueillir et analyser les plaintes et réclamations ainsi que les événements indésirables ;
- Assurer la continuité de l'activité ;
- Mise en place d'un CVS (notamment en formalisant les réunions et repas de jeunes organisés actuellement) ;
- Consolider les procédures internes et actualiser les outils d'accompagnement (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, procédures internes et classeur accueil nouveau professionnel) et notamment le cadre des sanctions (règlement de fonctionnement).

5.2. Renforcer l'autonomie des personnes accueillies

Le développement du pouvoir d'agir des jeunes est un axe de travail majeur pour 2024 et se décline de la manière suivante :

- Renforcer l'accès à la citoyenneté ;
- Promouvoir la santé tant physique que psychologique :
 - o Développer le partenariat en matière d'accès aux soins physiques et mentaux afin de favoriser le recours au droit commun ;
 - o Mettre en place des actions de prévention et de réduction des risques (santé mentale, éducation affective et sexuelle, alimentation, addictions, ...)

Par ailleurs, afin d'accompagner les jeunes dans leur émancipation et préparer la sortie, les règles de participation financière seront restructurées en 2024 ainsi que le cadre des sanctions. L'objectif sera de permettre aux jeunes de vivre dignement tout en se préparant à la gestion autonome d'un budget, dans un contexte d'inflation.

5.3. Anticiper et renforcer l'accès au logement

Dans une perspective de Logement d'abord et afin de donner aux jeunes les clefs de l'indépendance, le service vise à :

- Outiller les jeunes pour les rendre autonomes et capables d'accéder au logement (sécuriser l'ouverture des droits, former à la gestion du budget et au savoir habiter,..) ;
- Diversifier les modalités d'hébergement (résidence Habitat Jeune, place de repli, bail glissant...)

Amélie GASC

Responsable de service Ti ar bed

Sandra THOMAS

Directrice du Pôle Protection de l'enfance